

→ Annexe 6

Prévenir et sensibiliser les élèves contre les violences

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour prévenir les violences et faire acquérir aux élèves le sens de l'intérêt général, de la responsabilité individuelle et collective, la compréhension de ce que recouvrent et de ce que produisent les violences pour les victimes, la nécessité de prendre en charge leurs auteurs. Ces leviers sont ceux des enseignements, des actions éducatives, de démarches visant à agir sur le climat scolaire, au nombre desquels la lutte contre le harcèlement occupe une place particulière.

Renforcer l'éducation à la citoyenneté

Les programmes d'enseignement moral et civique, en application à la rentrée 2024, permettent de prévenir et de sensibiliser les élèves contre les violences. L'étude de notions de droit à travers des situations proches du quotidien des élèves sont l'occasion d'aborder la question des obligations, de la responsabilité et de l'ordre public mais aussi d'accès au droit pour les victimes.

De nombreux points de ces programmes permettent d'aborder les violences à caractère discriminatoire, les questions de sûreté et de sécurité et des différentes formes de harcèlement. L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est également un levier essentiel pour éduquer contre des violences qui s'expriment en ligne et clarifier les règles régissant la liberté d'expression.

Ces connaissances peuvent être approfondies à travers des projets d'éducation à la citoyenneté au cours desquels les élèves développent des compétences civiques et sociales. Accéder à la page éducol « [Transmettre et faire respecter les principes et valeurs de la République](#) ».

Développer les CPS

Le ministère est engagé dans la mise en œuvre d'une feuille de route relative au développement des compétences psychosociales chez les élèves, qui sont un ensemble de compétences non disciplinaires, utiles dans les relations à soi et aux autres, transversales et transférables.

Plusieurs kits sont à disposition des enseignants pour mettre en œuvre des séances d'empathie sur la page éducol « [Développer les compétences psychosociales chez les élèves](#) ».

Former les élèves à l'empathie doit améliorer la qualité des relations entre les élèves et l'acquisition d'un ensemble de compétences indispensables au vivre-ensemble, à l'estime de soi, au respect de l'autre, à la réussite des élèves dans un climat scolaire serein.

Prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare », dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

4. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

Un ensemble de ressources est mis à disposition pour le déploiement d'actions pédagogiques et éducatives sur la [plateforme Phare](#) et sur la page éducol « [La lutte contre le harcèlement entre élèves](#) ».

Agir sur le climat scolaire

Au-delà des savoirs et des compétences acquis par les élèves, la réduction des violences passe par une démarche globale visant à agir sur le climat scolaire, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'organisation de l'école, en actionnant différents leviers, notamment la stratégie d'équipe, la justice scolaire, la qualité de vie à l'école, la coéducation ou encore les pratiques partenariales. Accéder à la [page éducol dédiée](#).

Les démarches de labellisation permettent à la fois de mettre en cohérence, à l'échelle d'un établissement scolaire, l'ensemble des actions menées et de créer des dynamiques collectives propices à l'amélioration du climat scolaire. Les labels « égalité filles-garçons » et « édu santé » promeuvent notamment des initiatives pour prévenir et répondre aux violences sexistes et sexuelles et, plus généralement, aux violences et au harcèlement.

- Accéder à la page éducol « [Je souhaite m'engager dans la démarche École promotrice de santé](#) ».
- Accéder à la page éducol « [Égalité filles-garçons et prévention des violences sexistes et sexuelles](#) ».